



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-97/11_Fra

3 octobre 2011 #97 La CPI semaine après semaine



Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 septembre 2011

Affaire Bemba

Judgment on the appeal of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo against the decision of Trial Chamber III of 2 September 2011 entitled "Decision on the 'Demande de mise en liberté de M. Jean-Pierre Bemba Gombo afin d'accomplir ses devoirs civiques en République Démocratique du Congo'"

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Jean-Pierre Bemba Gombo against the decision of Trial Chamber III entitled "Decision on Applications for Provisional Release"

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Decision on the Participation of Victims in the Appeal against the "Decision on Applications for Provisional Release" of Trial Chamber III

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Decision on "Requête aux fins de communication de la version française du document d'appel de la défense, ainsi que de la décision d'appel du 14 juillet 2011 et subséquemment de prorogation du délai de dépôt des observations du Représentant légal soussigné"

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Order relating to the reclassification of documents

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Decision on the Participation of Victims in the Appeal against the "Decision on Applications for Provisional Release" of Trial Chamber III - Partly Dissenting Opinion of Judge Song

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Scheduling Order for the judgment on the appeal of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo against the decision of Trial Chamber III of 27 June 2011 entitled "Decision on Applications for Provisional Release"

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2011

Public Redacted Version of the 26 September 2011 Decision on the accused's application for provisional release in light of the Appeals Chamber's judgment of 19 August 2011

Rendue par la Chambre de première instance III, le 27 septembre 2011

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Jean-Pierre Bemba Gombo against the decision of Trial Chamber III entitled "Decision on the accused's application for provisional release in light of the Appeals Chamber's judgment of 19 August 2011"

Rendue par la Chambre d'appel, le 28 septembre 2011

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges contre Callixte Mbarushimana s'est tenue du 16 au 21 septembre 2011. La décision sur la confirmation des charges n'a pas encore été délivrée.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 septembre 2011

Affaire Mbarushimana

Decision on the "Defence Application for leave to appeal the 'Decision on the Defence request for disclosure of information related to the alleged victims of sexual violence'"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 septembre 2011

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* ("Ahmad Harun") et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 septembre 2011

Affaire Banda et Jerbo

Decision on the Joint Submission regarding the contested issues and the agreed facts

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 28 septembre 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

Première ratification des amendements à l'article 8 du Statut de Rome

Español, عربي

Le 26 septembre 2011, en déposant de son instrument de ratification lors de la cérémonie annuelle des traités qui s'est tenue au siège de l'ONU, Saint Marin est devenu le premier État à ratifier les amendements à l'article 8 du Statut de Rome ayant fait l'objet d'un accord lors de la Conférence de révision de Kampala de 2010. Les amendements étendent la compétence de la Cour aux crimes de guerre du fait d'employer certaines armes et substances lors de conflits armés ne présentant pas un caractère international.

Monsieur l'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée, s'est félicité de cette première ratification et espère qu'elle servira de catalyseur pour inciter d'autres États à faire de même, tant en ce qui concerne l'article 8 que pour les amendements relatifs au crime d'agression ayant également fait l'objet d'un accord lors de la Conférence de révision.

Source : Assemblée des États Parties



De gauche : S.E. Mme Antonella Mularoni, Ministre des affaires étrangères de Saint Marin, et Mme Patricia O'Brien, conseiller juridique de l'ONU © UN/Benoit Marcotte

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés de la République française, est reçu à la Cour pénale internationale



S.E. Michel Mercier, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, rencontrant le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang Hyun Song, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le 29 septembre 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés de la République française, M. Michel Mercier, a rencontré le Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song, ainsi que le Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia.

Le Président Song a remercié le ministre Michel Mercier pour le soutien et l'assistance que la France apporte depuis longtemps à la CPI, notamment à travers l'engagement et la contribution de la France aux séminaires régionaux de la CPI, tels que ceux tenus à Dakar, Yaoundé et Tunis. Un tel engagement est aujourd'hui crucial, a expliqué le Président, car « le monde lance un appel plus fort que jamais pour la justice et la règle de droit ».

Monsieur le ministre Mercier a rappelé le plein soutien de la France à l'action de la Cour.

La visite du ministre à la CPI témoigne des efforts communs déployés pour lutter contre l'impunité des responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale.

La CPI forme des officiers de police judiciaire en République démocratique du Congo



Colonel Muntanzini, avocat général près la haute cour militaire, lors de la session de formation © ICC-CPI

La Cour pénale internationale (CPI) a organisé, du 26 au 28 septembre 2011, sa première session de formation des officiers de police judiciaire de la police nationale congolaise à Kinshasa. Inaugurée par le ministre de la justice et des droits humains, M. Luzolo Bambi Lessa, la séance a eu lieu en présence du commissaire général *ad interim* de la police nationale congolaise, M. Charles Bisengimana.

Cette séance, menée avec la participation d'Avocats sans frontière-Belgique et du Centre international pour la justice transitionnelle, s'inscrit dans le cadre du programme développé par la Cour, de sensibilisation des personnels judiciaires dans les pays où elle mène des enquêtes. Au total, deux cent cinquante officiers de police judiciaire de la police nationale congolaise seront formés au cours de cinq sessions de formation interactives qui seront organisées durant les six prochains mois, à raison de cinquante participants par séance.

Durant cette première session, divers thèmes ont été discutés, notamment : la lutte contre les crimes internationaux, les crimes relevant de la compétence de la CPI, les droits des victimes et de la défense, la protection des témoins et des victimes, ainsi que la poursuite des crimes internationaux par les juridictions congolaises. Des projections vidéo ont été diffusées afin de rendre la théorie plus pratique et une large place accordée aux débats et discussions afin de rendre les formations les plus interactives possibles.

Calendrier

OCTOBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
3	4	5	6	7	8	9
La CPI convie les ONG à une table ronde						
	La CPI accueille une visite d'étude pour l'Université de défense nationale du Bangladesh					
10 Le président de la CPI prononce un discours d'ouverture lors de la Conférence LAWASIA tenue à Seoul (Corée)	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.